

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 52-53: De l'autre côté du soleil

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sous surveillance

Une dizaine d'entreprises, les principales banques et la télévision suisse auraient fait l'objet d'une attentive surveillance de la part des services secrets français. C'est en tous cas ce que viennent d'apprendre les autorités fédérales, si on croit le Journal de Genève qui révèle cette affaire. Et, selon "Knigt-Ridder", un groupe de presse américain, la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) se livre depuis plusieurs années à des activités d'espionnage industriel auprès de sociétés suisses et britanniques. Les services secrets français s'intéresseraient aussi à la télévision suisse et aux activités des délégations canadiennes, australiennes et argentines auprès du GATT. Selon la liste publiée par "Knigt-Ridder", la DGSE aurait suivi de près les projets d'extension en France de la télévision suisse et des groupes alimentaires Jacobs-Suchard et Nestlé. L'espionnage porterait aussi sur le développement de la technologie des plastiques (Du Pont de Nemours-Genève, Lonza), les contrats d'armements et d'autres matériels avec l'Iran et des pays asiatiques (Sulzer, Oerlikon-Bührle, Contraves, Electrowatt, Motor Columbus, ICI). Quant aux banques suisses concernées, certaines d'entre elles ont déclaré n'avoir eu aucun soupçon. Le mot de la fin à Guillaume Chenevière, directeur de la Télévision romande: il ne prend pas au sérieux ces insinuations qu'il qualifie de "totale rigolade".

Votations fédérales du 6 juin 1993



Cinq cantons seulement, dont Genève et le Jura, ont approuvé l'initiative "pour une Suisse sans nouveaux avions de combat" et huit l'initiative "40 places d'armes, ça suffit". La Suisse les achètera donc, ces 34 avions de combat F/A-18 et pourra, à l'avenir, se doter de nouvelles places d'armes. Le souverain a en effet rejeté, par 57,2% des voix, l'initiative "Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat" et par 55,3% des voix l'initiative "40 places d'armes, ça suffit". Satisfait de ces résultats, le chef du Département Militaire Fédéral, Kaspar Villiger, souligne que ces décisions permettront de continuer la réforme de l'armée. La première livraison des nouveaux avions de combat devrait intervenir en 1996, la dernière en 1998 ou 99. Les résultats, canton par canton :

CANTONS	"Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat"		"40 places d'armes, ça suffit"		Participation
	OUI	NON	OUI	NON	
Zurich	196 004	250 396	206 649	240 719	58,5
Berne	155 735	239 305	164 997	231 094	57,6
Lucerne	41 423	88 027	44 157	85 477	57,9
Uri	3 487	10 390	3 916	9 966	55,3
Schwyz	13 080	25 762	13 330	25 571	50,6
Obwald	2 823	8 388	2 992	8 238	54,3
Nidwald	3 510	12 157	3 980	11 719	63,6
Glaris	4 300	8 473	4 450	8 337	51,7
Zoug	12 932	22 782	14 140	21 652	61,6
Fribourg	36 235	39 650	38 224	37 903	51,9
Soleure	40 658	58 706	43 761	55 755	62,4
Bâle-Ville	43 924	31 236	45 345	30 011	57,4
Bâle-Campagne	47 377	44 756	48 820	43 602	57,8
Schaffhouse	15 538	0 806	15 373	21 159	76,6
Appenzell/AR	8 798	13 308	8 278	13 893	63,0
Appenzell/AI	1 590	3 668	1 525	3 740	53,8
Saint-Gall	65 958	95 021	64 107	97 099	58,5
Grisons	21 913	32 992	22 583	32 442	45,0
Argovie	57 866	117 451	60 213	115 253	52,3
Thurgovie	27 662	47 796	25 947	49 727	56,9
Tessin	55 842	45 440	57 252	44 017	55,3
Vaud	81 108	91 685	87 106	86 201	48,5
Valais	32 379	47 690	33 248	46 933	46,6
Neuchâtel	23 767	26 320	26 141	24 030	48,8
Genève	63 209	45 154	68 952	39 678	58,0
Jura	17 657	7 785	18 678	6 810	54,2
TOTAL	1 074 875	1 435 146	1 124 144	1 391 026	54,9

Dépénaliser : "Pour une politique raisonnable en matière de drogue"

Dépénaliser la consommation de stupéfiants pour que disparaisse la mafia de la drogue, la prostitution et la délinquance, tel est le but avoué de l'initiative qui vient de déposer le Groupe de travail pour la légalisation des stupéfiants (GTLS). Ce groupe, connu aussi sous la dénomination alémanique "DroLeg", voudrait qu'un nouvel impôt serve à l'information, la prévention et la recherche. Si l'initiative est acceptée, les personnes désireuses d'acheter de la drogue pour leur propre consommation devront disposer d'une autorisation délivrée par une organisation centrale. Elles pourraient ensuite se procurer les stupéfiants dans des pharmacies ou des drogueries. A cette fin, une carte à puce fixant la limite quotidienne de consommation de drogue leur serait délivrée. Le Groupe ne dit par contre pas à partir de quel âge un drogué aurait

droit à ce genre d'autorisation, ni si l'anonymat pourra être garanti. Le prix des drogues n'est pas déterminé non plus. Aujourd'hui, une ampoule de morphine de dix milligrammes coûte 54 centimes à un médecin : le GTLS pense que si un toxicomane peut se procurer sa dose pour une dizaine de francs, il n'aurait plus besoin de recourir à la criminalité. Quant aux drogues dites "douces", n'entraînant pas de dépendance physique, comme le haschisch, elles devraient être accessibles sans autorisation. Le Groupe avoue être conscient d'un certain nombre de lacunes (rien n'est dit sur le problème de l'escalade de la consommation, ni sur les offres de désintoxication ou les centres de postcure) à son projet. Mais il estime qu'une tentative de légalisation des stupéfiants est nécessaire, au vu de la situation actuelle.

Initiative

Une nouvelle initiative est lancée: "Pour une Suisse sans taxe militaire". Elle doit, d'ici le 11 novembre 1994, récolter 100.000 signatures. L'initiative demande la suppression de tous les articles de la Constitution faisant référence à la taxe. Estimant en effet que le devoir de payer la taxe est injuste pour les objecteurs, les handicapés et aussi, indirectement, pour les femmes, les initiateurs voient dans cette obligation un instrument de la militarisation de la population suisse, "une forme d'autoritarisme pour exiger l'allégeance au pouvoir militaire". Les associations de handicapés n'ont

pas souscrit formellement à cette initiative, ne voulant pas être assimilées aux mouvements opposés à l'armée. Mais certains de leurs membres soutiennent à titre personnel cette démarche, puisque bon nombre d'associations de ce type se battent depuis des années pour la suppression pure et simple de la taxe militaire demandée aux handicapés. 9000 des 27'000 bénéficiaires de la rente AI (Assurance Invalidité) passent à la caisse, ce qui représente 3 à 4 millions de fr.s. sur les 150 millions de taxe militaire annuelle. Le Conseil Fédéral a récemment proposé que la limite

Recensement

La Suisse bouge, les populations changent. Le dernier recensement fédéral effectué en 1990, dont les résultats définitifs viennent d'être publiés, révèle une étonnante évolution des langues pratiquées sur le territoire fédéral. Des 4 langues nationales, seul le français progresse (de 18,4 à 19,2%). L'allemand (de 65 à 63,6%), l'italien (de 9,8 à 7,6%) et le romanche (de 0,8 à 0,8%) perdent du terrain face aux langues étrangères. Autre fait marquant: l'italien, s'il renforce sa position au Tessin, est de moins en moins utilisé dans le reste de la Suisse, probablement en raison du retour des émigrés et de l'intégration de ceux qui restent. Et il n'est plus la langue des étrangers: en 1980, l'italien était parlé par 9,8% de la population globale et représentait 6% des

langues étrangères. Aujourd'hui, les langues étrangères les plus parlées sont, dans l'ordre, le serbo-croate, l'espagnol et le portugais. Autre remarque: les pratiques religieuses changent elles aussi, à la faveur du brassage culturel. La proportion de protestants diminue (de 44,3 à 40%), celle des catholiques de 47,6 à 46,2%, celle de la communauté juive de 0,29 à 0,26%. Plus nombreux sont ceux qui renoncent à leur religion: leur pourcentage est passé de 3,8 à 7,4% en 10 ans et ce n'est qu'une moyenne nationale, puisqu'à Genève, ils sont 20% à ne plus pratiquer de religion, 30% à Bâle-Ville. Dans les religions non nationales, ce sont les groupes orthodoxes (de 0,5 à 1%) et musulmans (leur effectif à triplé et est passé à 2,2%) qui sont en hausse. Pour le reste, le recensement confirme que le Suisse est de plus en plus citadin, qu'il travaille la plupart du temps dans le secteur tertiaire et vit au sein d'une famille réduite. On constate aussi que les Suisses travaillent plutôt dans les services, puisque 63,9% (à Genève, ils sont 81,4%) d'entre eux y sont occupés, alors que les paysans représentent actuellement 4,2% de la population active. Le secteur industriel emploie toujours moins de monde (de 39,4 à 31,8%). Enfin, les deux tiers de la population vivent en ville (68,9 contre 61,6% en 1980). 55,8% emploient une voiture pour se rendre à leur travail. Et ils sont 49,7% (40% en 1980) à changer de commune pour se rendre à leur travail.

brèves...

ARMÉE : Dès 1994, les écoles de sous-officiers suisses seront mixtes. Deux expériences pilotes, menées dans les écoles de recrues de Berthoud (BE) et de Bülach (ZH), ont amené le Département Militaire Fédéral (DMF) à prendre cette décision. Par contre, on ignore encore où seront installées ces écoles et à quelle date elles ouvriront.

MAUVAIS : 47% des Suisses ne sont pas contents de leur gouvernement fédéral, d'après un sondage réalisé par l'institut MIS-Trend pour "l'illustré Suisse" en mai dernier. En octobre, ils étaient 40% à qualifier l'action du Gouvernement fédéral de "plutôt mauvaise" ou même de "très mauvaise". Ceux qui jugent par contre l'action "très bonne" ou "assez bonne" sont 39%, soit 8% de moins qu'en octobre.

LICENCIEMENT : Le quotidien romand "Le Matin", victime lui aussi de la baisse des recettes publicitaires, réduit son personnel. Un rédacteur part en retraite anticipée, 4 journalistes, dont 3 femmes, travailleront à 60%, une future maman ne reviendra pas après l'accouchement et 3 correcteurs sur 6 sont licenciés.

MÉDECINE : La densité de médecins par habitant en Suisse a plus que doublé en 20 ans. En 1970, on comptait un médecin pour 700 habitants. En 1992, on en compte un pour 335. Selon les dernières statistiques publiées par la Fédération Suisse des Médecins, on recensait 23716 médecins l'an passé, soit une progression de 2,6% par rapport à 91. La progression des femmes est importante, puisqu'elle est en augmentation de 6% par rapport à 1991.

ÉTRANGER : Le Conseil Fédéral reconnaît la Macédoine comme



Etat indépendant, Le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) est chargé de préparer l'établissement de relations diplomatiques. Cette reconnaissance s'est effectuée sous le nom provisoire d'"ex-république yougoslave de Macédoine".

TVA : La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats se prononce en faveur du passage de l'ICHA à la TVA et propose d'en faire passer le taux de 6,2 à 6,5%. 5% du produit de l'impôt serait affecté à des buts sociaux.

POLITIQUE : L'assemblée des délégués du Parti chrétien-social de Suisse élit sa nouvelle présidente, Hedi Jäger, député au Grand Conseil schwyzois. Elle succède au Valaisan Wilhelm Schnyder. Les Conseillers Nationaux Eugen David (SG) et Hugo Fasel (FR), représentants des chrétiens-sociaux romands, sont élus vice-présidents.

DIPLOMATIE : Le secrétaire d'Etat Jakob Kellenberger se rend en visite officielle en Israël et en Jordanie. Au programme des discussions : le processus de paix au Moyen-Orient et les relations bilatérales.

CONFÉRENCE : La Suisse va organiser cet été une conférence sur la protection des populations civiles. Cette conférence aura pour but de rappeler les dispositions de la IVème Convention de Genève. M. Kellenberger, en visite au Proche-Orient, a invité le vice-ministre des Affaires Etrangères Israël Beilin à y participer.

RÉVISION DU CODE PÉNAL : Le Conseil National approuve la révision des dispositions du code pénal sur les infractions contre le patrimoine. De nouveaux délits y ont été inscrits, notamment l'espionnage (vol de données ou pi-

ratage informatique, passibles de 5 ans de prison maximum), le sabotage et l'escroquerie en informatique. Le délai de prescription sera porté de 5 à 10 ans pour les infractions les plus graves.

SWISSLEX : Le Conseil National approuve sans opposition huit projets du programme Swisslex, qui vise à rendre le droit suisse "euro" compatible. Ainsi, les fabricants et les importateurs seront responsables des dommages causés par leurs produits défectueux. D'autre part, six lois sur les assurances privées et la loi sur la circulation routière ont été modifiées.

ARMEMENT : Le Conseil des Etats vote un crédit global de 65,5 millions de frs.s. pour des constructions militaires, dont 9,5 millions iront à Savatan.

BUDGET 92 : Le Conseil des Etats, au cours de la même session, a voté le compte d'Etat de la Confédération pour 1992, qui se solde par un déficit de 2,286 milliards de frs.s. Il a aussi voté le premier supplément au budget 93 (1459 millions de frs.s.). Mais il n'accorde que 10 postes supplémentaires au lieu des 30 demandés par le Conseil Fédéral. 20 de ces postes étaient prévus pour la Caisse suisse de compensation de l'AVS, à Genève, qui semble avoir un besoin désespéré de personnel. Les 30 postes n'auraient pas été créés, puisqu'il s'agissait d'un transfert des effectifs du Département Fédéral des Finances (les PTT et la Régie des Alcools auraient perdu autant de postes).

RENTABILITÉ : Les PTT changent leurs horaires et ouvrent désormais leurs guichets plus tard le samedi - à 8 h ou 8h30 au lieu de 7h30. D'autre part, seuls les colis munis de l'étiquette "colis

week-end" seront distribués ce jour-là dans les cases postales.

REJET : Les députés du Conseil National, comme leurs confrères du Conseil des Etats en mars dernier, rejettent les deux initiatives visant à interdire toute publicité sur l'alcool et le tabac et demandent au souverain d'en faire de même. Ces deux initiatives avaient été déposées en octobre 1989. Outre l'interdiction totale de la publicité, elles prévoient l'affectation de 1% au moins du produit de l'imposition à la prévention des maladies provoquées par le tabac. Dans la foulée, le Conseil National a refusé aussi le contre-projet du Conseil Fédéral, qui prévoit lui une interdiction de principe de la publicité, assorti de

nombreuses exceptions.

NATIONALITÉ : Les étrangers pourraient obtenir le passeport suisse deux fois plus vite. La Commission des institutions politiques du Conseil National propose en effet d'abaisser la durée de résidence minimale pour les étrangers désireux d'acquérir le passeport suisse. Ainsi, le temps de résidence minimum pour les naturalisations ordinaires passerait de 12 à 6 ans, de 5 à 3 ans pour une naturalisation facilitée accordée à une personne âgée de plus de 32 ans, née de mère suisse de l'étranger ou à une personne de plus de 22 ans, née hors mariage à l'étranger de père suisse. ■

Publicité



HOPITAL SUISSE DE PARIS

10, rue Minard 92130 Issy-les-Moulineaux
M° Mairie d'Issy - Tél 46.45.21.36.

MOYENS DE DIAGNOSTIC

CARDIO-VASCULAIRE :
Echographies cardiaques
Echo-dopplers vasculaires artériels et veineux

RHUMATOLOGIE :
Absorptiométrie biphotonique (mesure de la densité osseuse)

PNEUMOLOGIE :
Explorations fonctionnelles respiratoires

DIABETOLOGIE :
Bilan complet en hospitalisation d'une journée

ENDOSCOPIE :
Fibroscopies oeso-gastro duodénales
Colonoscopies (24h d'hospitalisation)
Fibroscopies bronchiques
Echotomographies abdominales, pelviennes et cardiaques
Fibroscopies urinaires

IMAGERIE MÉDICALE
Radiologie, Echographie, mammographie

SERVICES HOSPITALIERS

123 lits de médecine répartis en :
Soins intensifs : 4 lits
Médecine interne : 51 lits (dont 20 lits de cancérologie)
Réadaptation post-orthopédique : 40 lits
Moyen séjour médical : 8 lits
Long séjour : 20 lits

CONSULTATIONS EXTERNES

Médecine interne
Médecine générale
Médecine physique
Diabétologie
Neuro-Psychiatrie
Cardiologie
Rhumatologie
Endocrinologie
Dermatologie
Cancérologie
Gynécologie
O.R.L.
Pneumo-Physiologie
Phlébologie
Ophtalmologie
Urologie

Conventionné avec la Sécurité Sociale et les mutuelles, pratique le tiers-payant.